

Par un mail du 03/06/2021, le CSE de Quantic Dream demande le retrait des photomontages à caractère homophobe, transphobe, raciste, nazi, sexiste, incitant à la pédocriminalité, à la demande d'employé-es qui subiraient un préjudice par leur diffusion, à la demande d'employé-es qui subiraient un préjudice par leur diffusion.

Cette demande est légitime. Nous ne sommes pas responsables de la mise en ligne de ces photomontages ; cependant, nous nous engageons à retirer les liens de nos articles dans les plus brefs délais.

Dans ce même mail, le CSE nous invite à "ouvrir un dialogue" afin de "voir ensemble ce qui peut être fait pour protéger et respecter les salarié-es".

Les photomontages ont été diffusés durant des années au sein de l'entreprise. Le caractère **discriminatoire, répété**, attentant à la **dignité** des individus, relèvent du **harcèlement moral** et/ou du harcèlement d'ambiance, un délit dont la peine peut monter jusqu'à **30 000€ d'amendes et deux ans d'emprisonnement**.

Après la révélation de leur existence, **aucun des auteurs de ces imageries n'a été inquiété** ; seul le représentant du personnel a subi une sanction, si légère qu'il a été maintenu à son poste de manager. Cette absence de sanction s'est faite grâce à la **complicité de la direction de Quantic Dream** (réduisant les faits à de l'humour "au huitième degré" à prendre avec le "sourire"), ainsi que des **membres du CSE d'alors** ("peu à l'aise avec la démarche de demande de licenciement de l'auteur de la part des plaignants").

Ce CSE n'a rien fait ni pour protéger, ni pour respecter les salarié-es. Les représentait-il seulement ?

Dans ce cadre là, et suite aux différentes révélations du procès opposant QuanticDream aux journaux Mediapart/LeMonde, nous invitons le CSE :

- Concernant l'existence des **photomontages** et la **culture toxique d'entreprise** :
  - A émettre un **droit d'alerte d'atteinte aux droits des personnes**.
  - A **inclure activement l'Inspection du Travail** aux différentes enquêtes et actions.
  - A veiller à la mise en place de **sanctions disciplinaires** exemplaires
  - A **mettre en place des formations** par un cabinet d'expert, obligatoires pour l'ensemble des salarié-es.
- Concernant la **fraude sociale et la falsification des licenciements** :
  - A émettre un **droit d'alerte économique** et exiger de la direction des explications.
  - A exiger de **Guillaume de Fondaumière** qu'il **rembourse les indemnités** liées à son auto-licenciement pour mésentente avec lui-même (supérieur à 100 000€).
  - A **reprendre l'ensemble des dossiers de licenciements** pour en déceler d'éventuelles irrégularités.
  - A **publier un message de soutien** aux ex-salarié-es de l'entreprise, **lanceurs d'alertes**, qui, ayant révélé des dysfonctionnements de l'entreprise, ont participé à l'amélioration des conditions de travail.
  - Enfin, à **exiger le renvoi de la direction de Quantic Dream**, notamment Guillaume "je peux mentir?" de Fondaumière et David "on fait pas des jeux pour les tapettes" de Gruttola. La direction de Quantic Dream, soutenue par le CSE en place à l'époque des faits (dont certains membres font encore partie aujourd'hui), largement responsable de la situation et des dysfonctionnements au sein de l'entreprise, représente un danger tant au regard de l'image de l'entreprise que de ses employé.es. **Il est temps que ces gens partent.**

Ces mesures ne sont nullement exhaustives mais peuvent constituer un bon premier pas pour asseoir un CSE syndiqué, combatif et sans lien avec la direction, à même de protéger et respecter les salarié-es.